

# Les notions de risque professionnel et de danger

**Qu'est-ce qu'un risque ? Qu'est-ce qu'un danger ? Des dommages ? Ces notions sont incontournables dans la construction d'une démarche générale de prévention. Pourtant, des confusions peuvent parfois apparaître entre les différents termes employés. Décryptage.**

**ASSURER DES** conditions de travail en sécurité est une des obligations des employeurs dans le cadre de toute activité professionnelle. Selon l'article L.4121-1 du Code du travail, « *l'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs* ». Il a donc la responsabilité d'anticiper en agissant avant qu'un accident ou une atteinte à la santé ne survienne chez un ou des salariés. Pour ce faire, il doit réaliser une évaluation *a priori* de tous les risques présents dans son activité. Cette obligation s'inscrit dans le cadre des principes généraux de prévention (*lire l'encadré ci-dessous*). Il s'agit d'identifier les dangers, analyser les conditions d'exposition à ces dangers, classer les risques et définir les priorités et, enfin, élaborer et mettre en œuvre des mesures de prévention. Néanmoins, la confusion peut apparaître sur ce qu'est un danger, un risque, un dommage immédiat ou différé, etc.

## Évaluation des risques

Un danger est défini comme toute cause pouvant provoquer une lésion ou une atteinte à la santé. Une typologie des dangers élaborée à partir de la brochure de l'INRS *Évaluation des risques professionnels, Aide au repérage des risques dans les PME-PMI* (réf. ED 840) permet d'en faire une revue quasi exhaustive. Dans le cadre d'une activité professionnelle, il peut s'agir d'un produit (par exemple une substance chimique corrosive ou cancérigène), d'un équipement (une machine plieuse), d'une situation (une charge lourde située en hauteur, un espace confiné)... Cette source est, de par sa nature, dangereuse et susceptible de provoquer un dommage, soit immédiat (accident du travail), soit différé (maladie professionnelle). Le risque découle de l'exposition d'une personne à un ou plusieurs dangers. Un risque doit donc être évalué selon la probabilité d'une rencontre de ce danger avec une personne. Cette probabilité est liée à la fréquence d'exposition et/ou à la durée d'exposition au danger. Par conséquent, dans certains cas, un risque peut être faible, voire nul, même en présence d'un danger. La prévention consiste à supprimer ou réduire ces expositions,

en empêchant la rencontre entre un danger et une personne qui pourrait entraîner la survenue d'un dommage, ou en limitant le temps que passe une personne face au danger.

## Agir en prévention

Limiter un risque peut se faire de deux façons : agir sur le danger, pour le supprimer ou en limiter l'action, ou agir sur l'exposition des salariés à ce danger. Après avoir identifié les dangers présents, l'entreprise devra examiner les conditions d'exposition pour évaluer les risques associés, en vue de les réduire. Cette phase d'évaluation des risques doit conduire l'entreprise à définir ensuite des actions de prévention appropriées. En matière de prévention, l'approche collective est toujours à privilégier. Elle ne repose en effet pas sur le comportement d'une personne et ne dépend pas d'une attitude individuelle, mais réduit le risque de façon structurelle et organisationnelle. ■

Céline Ravallec



## REPÈRES

■ **ÉVALUATION des risques professionnels. Aide au repérage des risques dans les PME-PMI. ED 840, INRS.**  
 À télécharger sur [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)

### LES 9 PRINCIPES GÉNÉRAUX DE PRÉVENTION

- Éviter les risques (supprimer le danger ou l'exposition au danger)
- Évaluer les risques
- Combattre les risques à la source
- Adapter le travail à l'homme
- Tenir compte de l'évolution de la technique
- Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins
- Planifier la prévention
- Donner la priorité aux mesures de prévention collective
- Donner les instructions appropriées aux salariés